

# Formation CACES® R486A - Plates-formes élév. mobiles de pers. (PEMP)<sup>R486</sup>

Le recours à la formation au CACES® R.486A de la catégorie appropriée constitue un bon moyen pour l'employeur de se conformer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et du savoir-faire, pour la conduite en sécurité de la PEMP (Plate-forme Elévatrice Mobiles de Personnel) concernée.

## Objectifs

Être capable conformément au référentiel de compétences R486A de la CNAM d'appliquer sur le plan théorique et pratique les règles de sécurité

### Public Visé

Toute personne amenée à conduire des PEMP

### Pré Requis

- Etre apte médicalement à la conduite
- Compréhension du français (*voir méthodes et modalités d'évaluation*)
- Etre obligatoirement muni des EPI adaptés à la formation (*listés sur la convocation*)

## Objectifs pédagogiques

Apporter les compétences nécessaires à la conduite de la PEMP concernée en situation de travail.

Transmettre les connaissances théorique et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de la PEMP concernée.

Communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation.

Permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

## Méthodes et moyens pédagogiques

### Formation théorique :

- Salle de formation équipée
- Support de cours (livret)

### Formation pratique :

- Site d'évolution conforme aux exigences CACES®

## Parcours pédagogique

### Formation théorique : *Pour toutes les catégories*

- Connaissances générales : rôles et responsabilités, acteurs en prévention des risques professionnels et leur rôle, les différents types de PEMP
- Technologie et stabilité des PEMP : les caractéristiques fonctionnelles et les conditions d'utilisation courantes, les postes de commande, les différents organes de service et dispositifs ainsi que leur rôle, comprendre la stabilité des PEMP
- Exploitation des PEMP : les risques et les moyens permettant de les prévenir
- Entretien

### Formation pratique :

- Catégories A - B - C : Prise de poste et mise en service
- Catégories A - B - C : Adéquation
- Catégories A - B - C Mise en place / Conduite et Manoeuvres
- Catégorie C : Chargement déchargement sur un porte-engins
- Catégories A - B Fin de poste / Maintenance

La recours au CACES R.486A de la catégorie appropriée constitue un bon moyen pour l'employeur de se conformer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et du savoir-faire, pour la conduite en sécurité de la PEMP concernée.

## Méthodes et modalités d'évaluation

En application de la recommandation R486A, chaque candidat ayant satisfait aux tests théorique (QCM) et pratique(s) se verra délivrer un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) sur la (les) catégorie(s) concernée(s) d'une validité de 5 ans.

Les épreuves théoriques permettant l'évaluation des connaissances pour la conduite en sécurité des PEMP sont réalisées à partir des fiches de l'annexe A3/1 de la recommandation R486A. Le test correspondant est impérativement rédigé en français.

Pour les salariés qui éprouvent des difficultés de compréhension de la langue française écrite, les questions du test peuvent être énoncées à voix haute dans cette même langue.

## Modalités d'Accessibilité

Pour les personnes en situation de handicap, une personne référente est disponible pour répondre à vos questions sur [contact@securitup.fr](mailto:contact@securitup.fr) ou au 04 78 90 10 71

## Durée

**21.00** Heures

**3** Jours



Contactez-nous !

**Bastien ROGER**  
Directeur de la formation

Tél. : **04.78.90.10.71**  
Mail : [contact@securitup.fr](mailto:contact@securitup.fr)



**R486NAC**